



**OFFICE NOTARIAL
D'EYBENS**

NOTAIRES ASSOCIÉS

Successeurs de :
Maître CORONAT
Maître RODIER

Myrtille RÉBERT
Rémi PORCELLA
Sandrine BIDAL

NOTAIRES

Sandy ALBOU-PEYRIN
Delphine ROYER
Emmanuelle GROSJEAN
Caroline VINCENT

9 place de Gêves • B.P. 125

F - 38322 EYBENS CEDEX

T. - +33 (04) 76 25 04 27

F. - +33 (04) 76 24 22 81

notaire.eybens@notaires.fr

www.one.notaires.fr

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION

CONCERNANT LE DÉFUNT	
Extrait de son acte de décès	
Livret de famille du mariage et éventuellement des mariages précédents	
Contrat de mariage	
Testament, donation entre époux	
Jugement de séparation de corps, de divorce	
Justification de nationalité (décret de naturalisation...)	
Décision d'allocation d'aide sociale (APA, ALS, Fonds national de solidarité...)	

CONCERNANT LE CONJOINT ET LES HÉRITIERS	
Livret de famille des enfants ou des héritiers	
Contrat de mariage des enfants ou des héritiers	
Justification de nationalité (décret de naturalisation...)	
Pièces justificatives d'allocation d'aide sociale (RMI, APA, AAH...)	
Carte d'invalidité	
Jugement de mise en tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice	

CONCERNANT L'ACTIF	
Relevés de banque du défunt et de son conjoint.	
Relevés de CCP et de livret du défunt et de son conjoint.	
Relevé des retraites et pensions du défunt	
Titre de propriété des immeubles	
Contrat de bail et relevés de régie des biens loués	
Évaluation des immeubles	
Fonds de commerce ou d'activité libérale (acte d'acquisition, derniers bilans, immatriculation au RCS, baux, évaluations)	
Voiture automobile (carte grise)	
Copie des dons manuels et donations par acte notariés antérieures au décès	
Copie des contrats d'assurance vie et des derniers relevés	
Copie des relevés de portefeuille d'actions et de SCPI	

CONCERNANT LE PASSIF	
Facture des frais funéraires	
Avertissement d'impôts (Impôts sur le revenu, taxes foncières, taxes d'habitation)	
Dettes et factures du défunt pour la période antérieure au décès et non réglées au jour du décès	
Engagement de cautionnement du défunt	
Engagement de prêt du défunt	

PROVISION : Pour permettre les premières démarches et en régler les frais, il y a lieu de verser une somme de 400,00 € lors de la constitution du dossier, au titre de la provision sur frais, à l'ordre de l'Office Notarial d'Eybens.



SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

Notaires Associés : Myrtille RÉBERT, Rémi PORCELLA et Sandrine BIDAL

Membre d'une Association Agréée, le règlement par chèque est accepté.

Depuis le 1^{er} Janvier 2015, tous les versements pour une opération supérieure à 3.000,00€, doivent être effectués par virement uniquement.